



[FC] Résumé du TEXTE ADOPTÉ N° 660 le 25/07/2021 par l'Assemblée nationale, après CMP

1 message

christine côte <christine.cote@aon.at>
À : Christine Côte <christine.cote@aon.at>

1 août 2021 à 14:19

French Whistleblowers, [26.07.21 01:18]
<https://twitter.com/skbz68/status/1419436411963465734?s=21>

French Whistleblowers, [26.07.21 12:34]
⚠️ TEXTE ADOPTÉ N° 660 le 25/07/2021 par l'Assemblée nationale, après CMP

PROJET DE LOI relatif à la gestion de la crise sanitaire.
(Texte définitif)

<https://www.assemblee-nationale.fr/15/ta/tap0660.pdf>

!!!! RÉSUMÉ :

- 👉 Fin de l'urgence sanitaire le 15/11/2021 - Fin de sortie de crise : 31/12/2021
- 👉 Pass sanitaire obligatoire à partir du 30/08/2021 pour les majeurs et à partir du 30/09/2021 pour les 12/18 ans , pour accéder à :
 - Activités de loisirs
 - Restaurant, débit de boissons, **sauf restauration collective, vente à emporter, restauration professionnelle***
 - Foires, séminaires, salons professionnels
 - Sauf urgence, les établissements de santé
 - Transports de longue distance
 - Grands magasins et centres commerciaux, au delà d'un seuil défini par décret, sur arrêté préfectoral
- 👉 les salariés soumis à l'obligation du pass sanitaire qui ne le présentent pas : suspension de son contrat de travail , avec interruption du versement de la rémunération. Le CDD peut être rompu
- 👉 **Non respect des obligations (pass sanitaire) : 6 mois d'emprisonnement + 10 000 €**
- 👉 Défaut contrôle du pass sanitaire par exploitant de transport : 1 500 € - Si récidive (+ de 3 fois en 30 jours) : 1 an d'emprisonnement + 9 000 €
- 👉 Défaut contrôle du pass sanitaire par exploitant d'établissement : fermeture administrative de 7 jours - Si récidive (+ de 3 fois en 45 jours) : 1 an d'emprisonnement + 9 000 €
- 👉 **Faux et usage de faux pass sanitaire : 6 mois d'emprisonnement + 10 000 €**
- 👉 Fait de conserver le certificat vaccinal hors cas prévus (concerne les employeurs) : 1 an d'emprisonnement + 45 000 €
- 👉 Fait de demander la présentation du pass sanitaire hors les cas prévus : 1 an d'emprisonnement + 45 000 €
- 👉 **Mineur de 12/16 ans : autorisation d'un des 2 parents suffit pour vaccination et test**
- 👉 Mineur de + de 16 ans : pas besoin d'autorisation parentale
- 👉 Jusqu'au 15/11/2021 , organisation campagne de vaccination dans les établissements d'enseignement scolaire possible
- 👉 Isolement des personnes testées positives :
 - 10 jours non renouvelable

- contrôle à tout moment au lieu d'hébergement à l'exception des horaires où elle est autorisée à s'absenter (10/12h + cas exceptionnels) ainsi qu'entre 23 et 8 h

- non-respect de l'isolement : 6 mois d'emprisonnement + 10 000 €

☞ Vaccination obligatoire pour les professionnels de santé, sapeurs-pompiers

- ces personnes ne peuvent plus exercer si non vaccinées à compter du 15/09/2021.

Dérogação jusqu'au 15/10/2021, si 1 dose sur 2 administrées

=====

Commentaire

* En URSS dans les années 70, il n'y avait aucun bistrot, resto, disco pour le peuple.

il n'y avait que des cantines surveillées. (Où le champagne de Crimée coulait à flots et les douces volutes bleues du calumet de la paix flottaient librement dans l'Air.

Cependant une garde –chiourme (une “verstiaure”) en blouse blanche contrôlait tous les faits et gestes des clients.

Les bonzes et apparatschiks eux, disposaient dd'établissements de luxe cachés en étage, avec des serveurs en tenue de pingouin, une moquette rougeepaisse de 4 ou 5 cm, une atmosphère fert'βee et de gros cigares ainsi que du chamüagne francias. C'est exactement ce qui se prépare de nouveau.

Il est bien clair que la prohibition du tabac, de l'alcool, des eunions a pour but de briser la cohésion sociale et de ruiner tous les petits bistrots, et tous les petits commerces indépendants.

Il ne restarea que des cantines dans les entreprises , des restournats d'état (genre cantines)et surementMc Donald, Burger King & co.... vraiment la douceur de vivre à la française!

Il est probable que la Tour d'Argent et Chez Maxim's soient rachetés par des Japonais ou Mc Donalds.

Si vous faites suivre cet envoi. mercu de n'effaer ni mon nom, ni mon adresse e-mail.

Christine